

Macot la Plagne

Compte rendu Conseil municipal

06 mai 2013



Concert gratuit de l'harmonie d'Aime à la salle polyvalente de Macot La Plagne le 17 mai 2013 à l'initiative du comité des fêtes de Macot La Plagne et de sa présidente Ginette CRÉTIER. Une centaine de personnes s'était déplacée pour venir découvrir les nouveaux morceaux de l'harmonie présentés ce soir-là.

Monsieur le maire de Macot La Plagne et madame Corinne MAIRONI, Présidente de la communauté de communes des versants d'Aime ont fait l'honneur de leur présence.

CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MAI 2013

Présents : M. Richard BROCHE, maire, Mme Sylvie MAITRE, adjointe, MM Robert ASTIER, André BROCHE, Bernard AUBONNET, adjoints

Mme Ginette CRÉTIER, conseillère municipale,

MM. David ALLEMOZ, Laurent BOCH, Michel BORLET, Jean Luc BROCHE, Paul BROCHE, Jean Marie GERMAIN, Patrice MEREL, Pierre OUGIER, Joël OUGIER SIMONIN, Marin VIVET GROS, conseillers municipaux.

Excusés : M. René ALLAMAND, adjoint (pouvoir à M. André BROCHE), M. Nicolas BRIANÇON MARJOLLET, (pouvoir à M. Joël OUGIER SIMONIN), M. Yves BRIANÇON, conseiller municipal (pouvoir à M. Marin VIVET GROS)

Monsieur Marin VIVET GROS est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le maire demande si les conseillers municipaux ont des observations à formuler sur les comptes rendus des conseils municipaux du 04 et 18 mars 2013. Ces comptes rendus sont approuvés à l'unanimité.

Affaires générales

1. FIXATION DU NOMBRE ET DE LA RÉPARTITION DES SIÈGES AU SEIN DE LA COVA

Monsieur le maire rappelle que la loi sur la réforme des collectivités relative à la représentation communale dans les communautés de communes et d'agglomération a instauré de nouvelles modalités de calcul et de répartition des sièges au sein des assemblées délibérantes intercommunales. Ces dispositions s'appliquent à compter du renouvellement général des conseils municipaux de 2014. Selon le texte, la répartition doit tenir compte de la population de chaque commune.

Comme tenu de l'activité touristique prépondérante dans le canton, monsieur le maire explique que les élus du canton ont souhaité définir la future composition du conseil communautaire sur la base à la fois des populations permanentes mais également touristiques.

La proposition qui est faite au conseil municipal de Macot La Plagne est la suivante :

28 délégués soit :

Aime : 8, Bellentre : 3, La côte d'Aime : 2, Granier : 1, Landry : 3, Macot La Plagne : 6, Montgirod : 1, Peisey : 3, Valzean : 1.

Il ajoute que les communes représentées par un seul délégué auront le droit d'avoir un suppléant.

Monsieur Marin VIVET GROS fait remarquer que la commune de Macot La Plagne est peu représentée par rapport à son poids fiscal au sein de l'intercommunalité.

Monsieur le maire rappelle les nombreux débats au sein de la communauté de communes pour trouver une solution qui convienne à l'ensemble des parties. Il souhaite également rappeler que la répartition initiale comportait 9 délégués pour Aime et 4 délégués pour Macot.

Monsieur Paul BROCHE demande si les communes représentées par un ou deux délégués peuvent donner délégation à une autre commune en cas d'absence de ces délégués.

Monsieur le maire répond par la négative et rappelle que les représentants des communes à l'intercommunalité seront

élus directement par les électeurs lors des élections municipales. Il ajoute que ces délégués n'ont donc aucune obligation de rendre compte à leurs conseils municipaux. Madame Sylvie Maitre précise que pour les communes de moins de 1 000 habitants, ce sont le maire et le 1er adjoint qui seront nommés d'office à l'intercommunalité.

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN fait remarquer que les délégués feront partis d'un conseil municipal et devraient normalement rapporter les décisions à ce dernier. Monsieur le maire confirme que les décisions pourront être évoquées dans chaque commune avant d'être prises.

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN fait part de son désaccord sur la répartition des sièges au sein de la COVA, notamment pour la commune de Macot La Plagne, qu'il estime sous représentée par rapport à son poids fiscal. Monsieur JOËL OUGIER SIMONIN souhaite insister sur le fait que la commune de Macot La Plagne finance 39% du budget de l'intercommunalité contre 24 % pour Aime ou 12% pour Bellentre. Il comprend tout à fait qu'un compromis ait du être trouvé mais il s'inquiète que cette répartition avantage considérablement les petites communes sur le choix de transfert des compétences. En effet, les demandes ne seront pas les mêmes pour les petites communes et pour Macot La Plagne, alors que le financement proviendra en grande partie de Macot.

Monsieur le maire explique que cet accord a été difficile à trouver et rappelle que la répartition imposée par les textes n'offrait que 4 places à Macot La Plagne.

Monsieur JOËL OUGIER SIMONIN n'est pas d'accord car il estime que le pourcentage entre le nombre de délégués et le poids fiscal des communes est disproportionné autant dans la répartition initiale que dans celle proposée au vote.

Madame Sylvie MAÏTRE fait remarquer que les communes supports de station auront la majorité au sein du conseil communautaire, ce qui est un avantage puisqu'elles auront les mêmes priorités à défendre.

Monsieur Bernard AUBONNET fait remarquer que la commune d'Aime a quand même abandonné un siège pour que cette répartition existe. Et il ajoute qu'au vu de l'importance que va prendre l'intercommunalité dans l'avenir, il vaut mieux que Macot La Plagne possède 6 sièges que 4.

Monsieur Michel Borlet souhaite s'abstenir car il estime cette loi aberrante.

Le conseil municipal décide de fixer à 28 le nombre de délégués élus par les conseils municipaux des communes membres au sein de l'organe délibérant des Versants d'Aime et fixe la répartition comme suit : Aime : 8 délégués, Bellentre : 3 délégués, La côte d'Aime : 2 délégués, Granier : 1 délégués, Landry : 3 délégués, Macot La Plagne : 6 délégués, Montgirod : 1 délégué, Peisey : 3 délégués, Valezan : 1 délégué.

(Votants : 19, pour : 12, contre : 2, Joël Ougier Simonin + Nicolas Briançon Marjollet, abstention : 5 Michel Borlet, Marin Vivet Gros + pouvoir Yves Briançon, Robert Astier, Laurent Boch)

2. SAEM PLAGNE RÉNOV' : VALIDATION DE DEUX CONTRATS DE SUBVENTION

Monsieur Bernard AUBONNET informe les membres présents qu'il convient de procéder au versement des subventions pour deux dossiers de rénovation achevés :

- Monsieur Paul Laisney - rénovation appt n° 103 Le Ventoux à Plagne Centre : aide de 5 000 € (soit 2 500 € pour la SAP et 2 500 € pour la commune) pour 29 998,80 € TTC de travaux.
- Madame Claudette Philipon - rénovation appt n° 536 Le France à Plagne Centre : aide de 4 683 ,00 € (soit 2 341, 50 € pour la SAP et 2 341,50 € pour la commune) pour 23 413.22 € TTC de travaux.

Le conseil municipal décide de procéder au versement des subventions pour les deux dossiers de rénovation achevés. (Votants : 19, pour : 19)

3. BAIL À TITRE PRÉCAIRE DES LOCAUX DU CENTRE DE FORME ET DE LA PISCINE DE BELLE PLAGNE

Monsieur Bernard AUBONNET présente le bail à titre précaire pour l'utilisation des locaux du centre de forme et de la piscine de Belle Plagne à passer avec la société SNC NMP France pour la période du 15 mai au 15 septembre 2013. Il est proposé de fixer le loyer mensuel à 1840,00 euros TTC pour les mois exploités (soit juillet et août) et de demander un dépôt de garantie de 1 000 euros.

Monsieur Paul BROCHE souhaiterait connaître le bilan d'exploitation été et hiver 2012/2013 afin de régulariser le loyer. Monsieur Bernard AUBONNET fait part de ses doutes quant au résultat positif de l'exploitation de ces installations. Il ajoute que ce bilan sera demandé à la société et communiqué aux élus .

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer le bail à titre précaire du local précité à la SNC NMP France dans les conditions énoncées ci-dessus. (Votants : 19, pour : 19)

4. CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LA SALLE INFORMATIQUE DU GROUPE SCOLAIRE DE MACOT LA PLAGNE

Madame Sylvie MAITRE informe le conseil municipal que la communauté de communes des versants d'Aime (COVA) a mis en place des cours d'informatique pour les séniors.

Pour ce faire, La COVA sollicite la commune pour la mise à disposition de la salle informatique du groupe scolaire de Macot chef-lieu.

Elle propose ainsi de passer une convention de mise à disposition avec la COVA du 07 mai 2013 au 06 mai 2016 (3 ans).

Le conseil municipal approuve la convention de

mise à disposition à la COVA de la salle informatique du groupe scolaire du chef lieu du 07 mai 2013 au 06 mai 2016. (Votants : 19, pour : 19)

5. CONVENTION D'OCCUPATION PRIVATIVE DU DOMAINE PUBLIC AVEC UN PRESTATAIRE D'ACTIVITÉ SPORTIVES ET DE LOISIRS

Vu la demande faite par la Sarl El Pro, représentée par monsieur Eric LABOUREIX, concernant la mise à disposition d'un terrain pour l'implantation temporaire d'activités sportives et de loisirs, monsieur Bernard AUBONNET propose de mettre à disposition un terrain de 4 000 m² situé à Belle Plagne, libre de toute occupation pour la période du 01 mai 2013 au 30 avril 2016 (3 ans).

Il précise que cette mise à disposition sera accordée en contre partie d'une redevance fixée par délibération du conseil municipal n° 2012-058 du 03 septembre 2012 établissant des tarifs en fonction des saisons et du nombre d'activités proposées par les prestataires.

Le conseil municipal approuve la convention de mise à disposition d'un terrain de 4 000 m² à belle Plagne à la Sarl El Pro dans les conditions énoncées. (Votants :19, pour : 19)

6. CONVENTION D'OCCUPATION PRIVATIVE DU DOMAINE PUBLIC AVEC UN PRESTATAIRE D'ACTIVITÉ SPORTIVES ET DE LOISIRS

Vu la demande faite par le centre équestre Plagne Aventure, représenté par madame Carole BROCHE, concernant la mise à disposition d'un terrain pour l'implantation temporaire d'activités sportives et de loisirs, monsieur Bernard AUBONNET propose de mettre à disposition un terrain de 500 m² (Fort Colorado) situé à Plagne Centre, libre de toute occupation pour la période du 01 juillet 2013 au 30 septembre 2013.

Il précise que cette mise à disposition sera accordée en contre partie d'une redevance fixée par délibération du conseil municipal n° 2012-058 du 03 septembre 2012 établissant des tarifs en fonction des saisons et du nombre d'activités proposées par les prestataires.

Le conseil municipal approuve la convention de mise à disposition du Fort Colorado situé à Plagne Centre au centre équestre Plagne Aventure dans les conditions énoncées. (Votants :19, pour : 19)

7. CONVENTION D'OCCUPATION PRIVATIVE DU DOMAINE PUBLIC AVEC UN PRESTATAIRE D'ACTIVITÉS SPORTIVES ET DE LOISIRS

Vu la demande faite par la société Plagne Aventure, représentée par madame Carole BROCHE, concernant la mise à disposition d'un terrain pour l'implantation temporaire de jeux pour enfants (structure gonflable) et d'activité équestre (balade à poneys et chevaux), monsieur Bernard AUBONNET propose de mettre à disposition un terrain situé à Plagne Bellecôte, libre de toute occupation, pour la période du 01 juillet 2013 au 30 septembre 2013.

Il précise que cette mise à disposition sera accordée en contre partie d'une redevance fixée par délibération du conseil municipal n° 2012-058 du 03 septembre 2012 établissant des tarifs en fonction des saisons et du nombre d'activités proposées par les prestataires.

Le conseil municipal approuve la convention de mise à disposition d'un terrain situé à Plagne Bellecôte à la société Plagne Aventure dans les conditions énoncées. (Votants :19, pour : 19)

8. CONVENTION D'OCCUPATION PRIVATIVE DU DOMAINE PUBLIC AVEC UN PRESTATAIRE D'ACTIVITÉ SPORTIVES ET DE LOISIRS

Monsieur Bernard AUBONNET rappelle que chaque année la commune passe une convention d'occupation privative du domaine public avec la SDF BIOLLET ESPACE LOISIRS, représentée par monsieur Antoine JOUANNIC, prestataire d'activités sportives et de loisirs. Cette convention concerne un terrain d'une superficie de 3000 m² situé à Plagne Centre pour la période du 1er juin au 30 septembre 2013 en contrepartie d'une redevance fixée par délibération du conseil municipal n° 2012-058 du 03 septembre 2012 établissant des tarifs en fonction des saisons et du nombre d'activités proposées par les prestataires.

Le conseil municipal approuve la convention d'occupation du domaine public avec un prestataire d'activités sportives et de loisirs dans les conditions énoncées. (Votants : 19, pour : 19)

9. CONVENTION DE MISE À DISPOSITION POUR UN BUREAU SITUÉ AU BÂTIMENT LA VERDACHE

Monsieur le maire propose de renouveler la mise à disposition à titre gratuit d'un local situé au bâtiment la Verdache à l'association le «Rucher des Allobroges». La convention sera passée pour 3 ans du 01 juin 2013 au 31 mai 2016 à titre gracieux.

Il rappelle que cette association regroupe l'ensemble des ruchers du tunnel du Siaix jusqu'à Val d'Isère. Le local prêté leur permet de stocker leurs besoins en matériel d'apiculture afin que les ruchers puissent s'approvisionner facilement.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer la convention citée ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 19, pour : 19)

10. AUTORISATION AU MAIRE A PASSER UNE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION POUR DES LOCAUX SITUÉS AU 1ER ÉTAGE DE L'ANCIENNE MAIRIE

Messieurs Laurent BOCH et Jean Marie GERMAIN, ne prenant pas part au vote, quittent la salle.

Monsieur André Broche rappelle que la commune met à disposition des associations et clubs sportifs, les locaux situés au 1er étage du bâtiment de l'ancienne mairie. Il propose de renouveler la convention pour la période allant du 15 juin 2013 au 14 juin 2016 (3 ans) avec le club bob luge skeleton, le club eaux vives, le club veo 2000, l'association sport cyclisme Macot et autres associations ou clubs sportifs qui en feraient la demande. Il explique que cette mise à disposition est accordée à titre gracieux et sans caution.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer la convention de mise à disposition des locaux cités ci-dessus. (Votants : 17, pour : 17)

11. CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE GARAGES (BOXES) À USAGE DE STOCKAGE POUR ENJINS DE TRANSPORT À CHENILLES ET ENGIN DE DAMAGE DÉCHENILLÉ

Messieurs Laurent BOCH et Robert ASTIER, ne prenant pas part au vote, quittent la salle.

Monsieur le maire fait part des demandes formulées par la SARL La Bergerie, l'EURL Les Inversens et la SAS Boch et Frères, pour l'attribution de trois garages (boxes), afin de pouvoir stocker des engins de transport à chenilles, et un engin de damage chenillé.

Monsieur le maire propose ainsi de leur mettre à disposition trois garages (boxes) libres de toute occupation en dehors de la saison hivernale pour la période du 04 mai 2013 au 30 novembre 2013.

Il ajoute que le montant du loyer demandé à la SARL La Bergerie et à l'EURL Les inversens (un box de 30 m² chacun) sera de 378,85 euros TTC et de 542,08 euros TTC pour la SAS Boch et frères (box de 126 m²).

Le conseil municipal approuve la convention à passer avec les sociétés citées ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 17, pour : 17)

12. LOCATION DE GARAGES À PLAGNE BELLECÔTE À LA SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE LA PLAGNE (SAP)

Monsieur le maire présente la demande de la société d'aménagement de La Plagne (SAP) pour utiliser un garage communal situé à côté de l'entrée du parking P0 afin de stocker des matelas durant l'intersaison.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer la convention de mise à disposition gracieuse d'un garage communal à la société d'aménagement de La Plagne pour la période du 1er mai au 1er décembre 2013. (votants : 19, pour : 19)

13. CONVENTION AVEC LE SDIS ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VERSANTS D'AIME POUR LA SURVEILLANCE DE LA BAIGNADE AU PLAN D'EAU DE MACOT LA PLAGNE

Après avoir rappelé que le plan d'eau est ouvert à la baignade durant l'été, monsieur Patrice MEREL informe le conseil municipal que la commune est chargée de pourvoir à toutes les mesures d'assistance et de secours en cas de besoin (pouvoir de police du maire).

Ainsi, il propose de passer une convention avec le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) pour la mise à disposition de personnel qualifié (un chef de poste et un sauveteur qualifié) pendant la saison estivale 2013 (du 28 juin 2013 au 30 août 2013 de 12h à 18h).

Il ajoute que le montant de la participation financière n'a pas encore été communiqué en mairie. Le conseil municipal sera informé dès que le montant sera connu (pour rappel 2012 : 10 718,08 euros). Il rappelle que cette participation financière est supportée par la Communauté de communes des versants d'Aime (COVA), gestionnaire du plan d'eau.

Le conseil municipal approuve la convention à passer avec le SDIS et la COVA pour la surveillance du plan d'eau pour l'été 2013. (Votants : 19, pour : 19)

Addendum : Suite au conseil municipal, le montant de la participation financière a été communiqué à la mairie et s'élève à 11 944,32 euros.

Ressources humaines

1. RECRUTEMENT D'ADJOINTS TECHNIQUES SAISONNIERS MIS À DISPOSITION À L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS - ÉTÉ 2013

Monsieur Jean Luc BROCHE propose, pour la période du 1er juillet au 31 août 2013, la création de 8 postes d'adjoints techniques saisonniers à raison de 4 pour le mois de juillet et 4 pour le mois d'août (temps de travail 35h) pour aider l'Office national des forêts dans l'entretien des sentiers et des biefs. Ces emplois s'adressent aux jeunes de 16 à 18 ans.

Le conseil municipal approuve la création des postes cités ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 19, pour : 19)

2. RECRUTEMENT DE DEUX POSTES SAISONNIERS POUR LES ESPACES VERTS POUR LA SAISON D'ÉTÉ 2013

Comme chaque année, monsieur Robert ASTIER propose la création de 2 postes d'adjoints techniques saisonniers au service espaces verts comme suit :

- 1 poste du 1er juillet au 31 juillet 2013
- 1 poste du 1er août au 31 août 2013

pour un temps de travail de 35 h + ARTT
Ces emplois s'adressent aux jeunes de 16 à 18 ans.

Le conseil municipal approuve la création des postes cités ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 19, pour : 19)

3. CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAÎTRISE

Monsieur le maire rappelle la création d'un poste d'adjoint technique pour assurer la sécurité des agents et des biens communaux.

L'agent recruté a réussi son concours d'agent de maîtrise.

Il propose ainsi la création d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet afin de prendre en compte son nouveau grade.

Le conseil municipal approuve la création du poste cité ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 19, pour : 19)

Finances

1. MODIFICATION DU PRINCIPE D'AMORTISSEMENT

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal la délibération n°2011-231 du 05 décembre 2011 qui fixait le principe d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles par catégories et par durées d'amortissement. Considérant qu'il y a lieu d'étendre ces principes d'amortissement à l'ensemble des budgets, et qu'il convient d'ajouter certaines durées, monsieur le maire propose de modifier les durées d'amortissements comme suit pour tous les budgets :

| IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | DURÉE D'AMORTISSEMENT |
|--|-----------------------|
| LOGICIELS | 2 ANS |
| SUBVENTIONS EQUIPEMENTS VERSÉES (BIENS MOBILIERS, MATÉRIEL OU ÉTUDES) | 5 ANS |

| | |
|--|-----------------------|
| SUBVENTIONS EQUIPEMENTS VERSÉES (BIENS IMMOBILIERS OU DES INSTALLATIONS) | 15 ANS |
| SUBVENTIONS EQUIPEMENTS VERSÉES (PROJETS D'INFRASTRUCTURE D'INTÉRÊT NATIONAL) | 30 ANS |
| IMMOBILISATIONS CORPORELLES | DURÉE D'AMORTISSEMENT |
| MATÉRIEL INFORMATIQUE | 3 ANS |
| MOBILIER ET MATÉRIEL DE BUREAU | 5 ANS |
| MATÉRIEL DIVERS | 5 ANS |
| VOITURES | 5 ANS |
| CAMIONS ET VÉHICULES INDUSTRIELS | 10 ANS |
| IMMEUBLES DE RAPPORT | 33 ANS |
| STRUCTURES LOURDES ASSAINISSEMENT (EAU ET ASS) | 40 ANS |
| INFRASTRUCTURES LOURDES (PARKINGS) | 50 ANS |
| EQUIPEMENTS SPÉCIFIQUES (RÉSEROIRS BUDGET EAU) | 50 ANS |

Le conseil municipal décide d'appliquer le principe d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles pour l'ensemble des budgets de la commune dans les conditions énoncées. (Votants : 19, pour : 19)

Travaux

1. ATTRIBUTION DES MARCHÉS CONCERNANT L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS COMMUNAUX - 2 LOTS

Monsieur Robert ASTIER rappelle qu'une consultation a été lancée en avril 2013 afin de désigner les entreprises qui assureraient les travaux pour l'entretien des bâtiments communaux pour 4 années.

Les prestations étaient réparties en deux lots comme suit :

- lot 1 - Travaux d'entretien des façades des bâtiments communaux
 - lot 2 - Travaux de traitement des sols, des murs et des plafonds
- A l'issue de cette procédure et de l'analyse des offres, ce marché a été attribué sous la forme de marchés à bons de commande comme suit :
- Lot 1 à l'entreprise Alex Duchosal EURL (73210 Aime)
 - Lot 2 à l'entreprise Alex Duchosal EURL (73210 Aime)

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer les marchés avec l'entreprise Alex Duchosal EURL. (Votants : 19, pour : 19)

2. AVENANT N°1 - MARCHÉ DE TRAVAUX «RÉSEAU D'EAU D'ARROSEMENT - CONSTRUCTION D'UN RÉSERVOIR DE 30 M³»

Messieurs Richard BROCHE et Laurent BOCH, ne prenant pas part au vote, quittent la salle.

Monsieur Jean Luc BROCHE rappelle que le marché de travaux «réseau d'eau d'arrosage - construction d'un réservoir de 30 m³ à Macot La Plagne» avait été attribué à l'entreprise SAS Boch et frères.

Etant donné les travaux supplémentaires à réaliser sur ce réservoir, un avenant au marché est nécessaire et s'élève à 5 860, 50 euros HT, portant ainsi le montant du marché à 61 862,50 euros HT.

Monsieur Michel BORLET demande si le réseau d'eau d'arrosage va être étendu jusqu'au lotissement.

Monsieur Robert ASTIER répond que le réseau s'arrête pour le moment derrière la boulangerie du village.

Le conseil municipal autorise monsieur Robert Astier, adjoint aux travaux, à signer l'avenant n°1 au marché «réseau d'eau d'arrosage - construction d'un réservoir de 30 m³ à Macot La Plagne chef lieu».

(Votants : 17, pour : 16, abstention : 1, Sylvie Maitre)

Urbanisme

1. EXTENSION HÔTEL LE CARLINA À BELLE PLAGNE: VENTE D'UN TERRAIN À MONSIEUR ET MADAME FRANCK ARPIN ET CONVENTION D'AMÉNAGEMENT TOURISTIQUE

Madame Sylvie MAITRE rappelle le projet d'extension de l'ensemble immobilier du Carlina : ajout d'une résidence hôtelière de 5 logements et de 3 chalets-suite (totalisant 1289 m² de surface de plancher) à l'hôtel déjà existant.

Pour ce faire, monsieur et madame Franck ARPIN souhaitent acquérir diverses parcelles communales nécessaires à la réalisation de leur projet.

Madame Sylvie Maitre propose ainsi au conseil municipal de céder les parcelles suivantes : Section M n° 2763, 2732p, 2735p, 2757p, 2758p et 2767 pour une surface de 722 m² et un montant de 64 450 euros ; et de passer une convention d'aménagement touristique avec monsieur et madame Franck ARPIN et la SARL l'Annexe.

Madame Sylvie MAITRE précise que toutes les demandes formulées par le conseil municipal ont bien été intégrées dans la convention d'aménagement touristique (Unité de gestion, adhésion à l'union syndicale de Belle Plagne, stationnement...).

Il semble à monsieur Joël OUGIER SIMONIN que la liaison entre les chalets et l'hôtel n'apparaît pas sur le permis de construire alors qu'il avait été convenu que ces projets soient reliés. Madame Sylvie MAITRE explique que les chalets sont bien séparés de l'hôtel mais qu'il existe une liaison couverte pour éviter à la clientèle de sortir pour rejoindre les services de l'hôtel.

Monsieur Bernard AUBONNET tient à faire remarquer que la station de La Plagne ne peut que se féliciter qu'un tel projet voit le jour.

Le conseil municipal approuve la cession des parcelles citées ci-dessus dans les conditions énoncées et la convention d'aménagement touristique telle qu'elle lui est présentée. (Votants : 19, pour : 19)

2. ACQUISITION DE TERRAINS APPARTENANT À LA SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE LA PLAGNE

Monsieur le maire informe l'assemblée que la société d'aménagement de La Plagne (SAP) souhaite rétrocéder à la commune deux parcelles lui restant des lotissements d'origine de Plagne Centre (emprise galerie de liaison Jannu-ève-rest).

Avec cette opération, monsieur Joël OUGIER SIMONIN craint de créer un précédent car cette vente n'entre pas dans l'opération de rénovation des galeries.

Monsieur le maire rappelle que cette galerie est de toutes les manières à la charge de la collectivité, la société d'aménagement de la Plagne n'étant propriétaire que de l'assiette foncière.

Le conseil municipal accepte l'acquisition des parcelles Section N n° 571 et 570 à l'euro symbolique. (Votants : 19, pour : 14, contre : 3, Joël OUGIER SIMONIN, Marin VIVET GROS (+ pouvoir Yves BRIANÇON), abstention : 2, Robert ASTIER et pouvoir de Nicolas BRIANÇON MARJOLLET (par Joël OUGIER SIMONIN))

3. ACQUISITION DE TERRAINS À MONSIEUR RÉGIS BROCHE

Monsieur Richard BROCHE, ne prenant pas part au vote, quitte la salle.

Monsieur Robert ASTIER rappelle à l'assemblée le projet d'acquisition de diverses parcelles à monsieur Régis Broche dans le secteur de Près Bozon : Section B n° 1234, 1236 et 1242 pour une surface de 5a59ca au prix total de 559 euros. Il ajoute qu'une indemnité d'arbres de 445 euros sera également versée.

Le conseil municipal accepte l'acquisition des parcelles citées ci-dessus dans les conditions énoncées. (votants : 18, pour : 17, abstention : 1, Sylvie Maitre)

4. ÉCHANGE DE TERRAINS AVEC MADAME OUGIER VÉRONIQUE

Afin de pouvoir réaliser un parking au lieu-dit La Fontaine et de régulariser l'emprise de la route, Monsieur Robert Astier propose d'échanger les terrains achetés à monsieur Régis Broche au Près Bozon au prix de 904 euros contre les parcelles Section A n° 1258 située à Macot d'une surface d'1a60ca et section B n° 1614 située à la Planta d'une surface d'1a03ca pour un montant total de 7 850 euros ; soit une soule de 6986 euros.

Madame Sylvie MAITRE souhaite expliquer la raison pour laquelle elle s'abstient sur ces délibérations. Elle ne veut pas s'opposer aux accords pris antérieurement mais elle ne trouve pas cohérent les prix d'achat et de vente proposés sur ces échanges compte tenu des emplacements des parcelles concernées.

Néanmoins, elle précise bien qu'elle ne s'oppose pas au projet. Monsieur le maire, messieurs Bernard AUBONNET et Jean Luc BROCHE informent qu'ils vont aussi s'abstenir pour les mêmes raisons que madame Sylvie MAITRE.

Le conseil municipal approuve l'échange des terrains cités ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 19, pour : 15, abstention : 4 Sylvie MAITRE, Richard BROCHE, Jean Luc BROCHE, Bernard AUBONNET)

5. ACCORD DE PRINCIPE D'ÉCHANGE DE COPROPRIÉTÉ CONCERNANT LA RÉNOVATION DES GALERIES

Monsieur le maire rappelle que la 3ème tranche de rénovation et de mise en conformité des galeries de Plagne Centre va débiter et qu'à ce titre il convient pour la collectivité d'échanger des lots et d'acquérir certaines parties communes comme suit :

- Echanger des lots de copropriété avec les consorts Bérard d'une surface approximative de 34 m² ; les consorts Bérard ayant approuvé les termes de cet échange
- Acquérir des parties communes de l'immeuble le Pelvoux d'environ 80 m² (local, ascenseur, escalier) et régulariser l'emprise des toilettes.
- Acquérir des parties communes de l'immeuble Les Ecrins d'environ 17 m² (circulation).

Monsieur le maire indique que ces accords seront régularisés dans une convention, que l'acquisition des lots se fera selon l'avis des Domaines et qu'un géomètre sera missionné à la fin de la 3ème tranche pour définir les emprises exactes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve :

- **le principe d'échange avec les consorts BÉRARD et indique que la régularisation n'interviendra qu'à l'achèvement des travaux. (Votants : 19, pour 19)**
- **le principe d'acquisition des parties communes de l'immeuble le Pelvoux pour une surface de 80 m² et indique que la régularisation n'interviendra qu'à l'achèvement des travaux. (Votants : 19, pour : 19)**
- **le principe d'acquisition des parties communes de l'immeuble Les Ecrins pour 17 m² et indique que la régularisation n'interviendra qu'à l'achèvement des travaux. (Votants : 19, pour : 19)**

Questions diverses

LISTE MAPA

Monsieur le maire présente la liste des marchés publics < 90 000 euros HT passés depuis le dernier conseil municipal (cf voir tableau).

EAU CHAUDE SUR LA PLAGNE

Monsieur Jean Marie GERMAIN interroge monsieur le maire sur les problèmes d'eau chaude apparus sur la Plagne cet hiver.

Monsieur le maire indique qu'une bactérie, qui n'a aucune incidence sur la santé mais qui perturbe la distribution d'eau, s'est développée dans le réseau d'eau chaude. Les services de Veolia travaillent actuellement pour trouver une solution permettant de traiter ce problème, notamment par un traitement par UV. L'eau potable est quant à elle conforme aux normes en vigueur.

Il ajoute que la vidange du lac des Blanchets est réalisée pour permettre la visite quinquennale mais qu'il n'y a aucun rapport avec ces problèmes sur le réseau d'eau chaude.

Pour information, monsieur le maire ajoute, que selon les normes sanitaires, l'eau chaude n'est pas potable sur l'ensemble du territoire français.

SMITOM

Monsieur Paul BROCHE interroge monsieur le maire sur le devenir du SMITOM.

Monsieur le maire rappelle que les derniers accords étaient de garder uniquement 18 000 T de déchets sur Valezan et d'exporter le reste.

Depuis, certains élus ont proposé d'augmenter la capacité de l'usine de Valezan afin d'accueillir plus de tonnages. Suite à ces propos, monsieur le maire a souhaité réunir l'ensemble du conseil du SMITOM pour ré-affirmer sa volonté et celle de la communauté de communes de garder uniquement 18 000 tonnes sur Valezan. En effet, l'objectif à moyen et long terme est de diminuer l'ensemble des déchets. Il ajoute que cette proposition a été prise en compte et que les débats continuent en ce sens.

LISTE DES MARCHÉS ATTRIBUÉS < 90 000 € HT

| Procédure | Objet | Titulaire | Montant HT | Montant TTC |
|-----------|--|---------------|-------------|-------------|
| MAPA13/03 | Acquisition d'un fourgon tôle neuf | SICMA BERNARD | 19 600,11 € | 23 855,00 € |
| | Option Galerie | | 827,76 € | 990,00 € |
| | Reprise L1H2 | | 668,89 € | 800,00 € |
| MAPA13/04 | Travaux assainissement, reprise d'enduits et badigeonnage intérieur de la chapelle de Sangot | JACQUET SARL | 23 203,25 € | 27 751,09 € |

CIRCULATION ENGINS À MOTEUR SUR LE DOMAINE SKIABLE PENDANT LA SAISON ESTIVALE

La commune de macot La Plagne vous rappelle que la circulation d'engins à moteurs est strictement interdite sur une partie du domaine skiable et des fronts de neige de la station durant la période estivale (Juillet et Août).

Renseignements- Police municipale 04.79.09.22.10.

FÊTE DE LA MUSIQUE

CONCERTS DU 17 AU 21 JUIN 2013

Accès gratuit - Aime

Avec l'Espace Musical du Canton d'Aime et invités

17 juin – Concert - Basilique St Martin
Chœurs de l'Espace Musical, des Chorales de Bellentre, Landry et Macot

18 juin – Concert de la Classe Club Collège
Salle de spectacle

19 juin – Concert – EHPAD Maison du Soleil

20 juin – Concert des Elèves de l'Ecole de
Musique - Salle de spectacle

21 juin - Concert de l'Harmonie « Aime'Zique»
Théâtre de verdure
(Repli Salle de spectacle si mauvais temps)

22 JUIN 2013 Accès gratuit
(Théâtre de verdure - Aime - soirée reportée au
29 juin en cas de mauvais temps)

21H00

Ouverture avec les Choristes de l'Espace Musical
d'Aime et l'ensemble
vocal « Coup d'chœur » de Laval

21H30

Concert du groupe SNOWAY
Quatre jeunes adolescents passionnés de mu-
sique et de rock.

22H30

Concert du groupe MARDJENAL
MARDJENAL est un chanteur hors pair, multi-ins-
trumentiste depuis son plus jeune âge, il évolue
dans un style métissé aux couleurs « roots » et
aux sonorités éclectiques. Sa musique, porteuse
de messages, enflamme le public à chaque per-
formance scénique.

Renseignements : maison du tourisme
04.79.55.67.00

FÊTE DU PLAN D'EAU DE MACOT

SAMEDI 20 JUILLET 2013

Renseignements : maison du tourisme
04.79.55.67.00

LES JEUDIS D'AIME

concert au théâtre de verdure tous les jeudis du mois
de juillet et d'août.

Programme sur www.aime-savoie.com ou au
04.79.55.67.00

6000 D

27 et 28 juillet 2013 - renseignements et inscriptions :
www.6000d.com ou 04.79.09.20.15

FÊTES MUSICALES DE SAVOIE

MARDI 13 AOÛT 2013 À 21H

Eglise Saint Nicolas - Macot La Plagne chef lieu
Quatuor de Violoncelles Rastelli
Oeuvres de Moussorgsky, Fauré, Villa-Lobos et
Piazzolla

Renseignements et réservations : fêtes musicales
de Savoie 06 81 19 36 36 ou [www.fetesmusi-
calesdesavoie.com](http://www.fetesmusi-
calesdesavoie.com)

VIDE GRENIER À MACOT LA PLAGNE

L'Association des Parents d'Elèves de Macot chef
lieu envisage d'organiser un vide-grenier dans
Macot, devant les maisons, dans l'idée d'un
"grand chambardement" à la Canadienne dans
le courant du mois de septembre.

Sous couvert de l'association des Parents d'Elèves
de Macot et contre une modique somme, vous
pourrez en toute légalité vendre tout ce que vous
souhaitez devant votre porte (meubles, bibelots,
véhicules, machines, jouets, vélos, skis).
L'APE profitera aussi de cette journée pour propo-
ser buvettes, gâteaux, jeux, maquillage Afin
de créer une animation et attirer du monde.
Nous aimerions connaître votre intérêt pour ce
sujet. Vous pouvez vous pré-inscrire ou nous com-
muniquez vos idées, infos ...

**par email : apemacot@orange.fr ou par
tél. 06 12 54 18 59.**

CONCOURS MAISONS FLEURIES

Inscription jusqu'au 15 juillet 2013 en mairie au
04.79.09.71.52 ou mairie@macotlaplagne.com

EXPOSITION BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque (site de Macot et site de La
plagne) accueillera, en juillet et août, les oeuvres
de certains artistes faisant partie de la route des
Vingts (organisée par la maison des arts).
renseignement : 04.79.09.73.76